



Fontenay-sous-Bois le 23 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous compter, vous ou votre enfant, parmi nos adhérents pour la saison 2020/2021 et nous vous en remercions.

Comme vous le savez, le Gouvernement vient d'annoncer des mesures complémentaires dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Ces dernières vont à nouveau avoir un impact important sur la pratique de vos activités sportives et je tenais à vous en informer dès à présent.

La lutte contre la propagation de la COVID 19 fait partie de nos priorités :

Depuis le début de la pandémie, l'ensemble des équipes de l'USF, que ce soient les éducateurs, les sections ou bien encore le siège, sont mobilisées chaque jour pour tenter de vous accompagner au mieux dans cette période difficile pendant laquelle les règles en matière de pratique sportive évoluent chaque jour. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur engagement à vos côtés.

Nous avons mis en place, dès la rentrée, une cellule Covid de l'USF.

Pour les ADHERENTS : Vous avez rempli et vous respectez, La Charte COVID19, Le questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive par suite du confinement

Pour les SECTIONS : Elles ont mis en place un manager covid-19 et ont respecté les normes émises par les différentes fédérations.

Pour les ÉQUIPEMENTS & MATERIELS : En lien direct la Municipalité et la Direction des sports de la Ville de Fontenay sous-bois, un protocole sanitaire strict qui doit garantir votre participation aux activités du club en toute sécurité.

Pour ce qui concerne les mesures de restrictions en vigueur actuellement et notamment celles relatives à la fermeture des salles de sport pour les adultes, la Préfecture vient de prolonger l'ensemble de ce dispositif.

Désormais et comme précédemment, seules les activités pour les mineurs sont autorisées, ainsi que la pratique sportive des personnes munies d'une prescription médicale détaillée et de celles en situation de handicap.

S'agissant du couvre-feu, je vous confirme que l'ensemble de nos activités cesseront désormais à 20h30, tant pour les cours que pour la pratique libre, afin de laisser à chacun le temps de rentrer à son domicile avant 21h. (pratiquants, entraîneurs, gardiens d'installation).



En fonction des disciplines pratiquées, le USF mettra tout en œuvre afin de limiter au maximum les annulations de cours. Ces derniers pourront donc voir leurs horaires être modifiés si cela permet de maintenir l'activité.

Il peut en outre arriver, qu'en raison de la contamination d'un encadrant ou d'un ou plusieurs adhérents nous soyons contraints d'annuler votre participation à certaines de nos activités.

Chaque adhérent sera naturellement informé aussi rapidement que possible par les sections. Nous nous efforçons de remplacer ces cours par une pratique en extérieur lorsque le temps le permet.

Nous tâcherons aussi de les récupérer, dans la mesure du possible, notamment pendant les vacances scolaires : Toussaint, Noël, Hiver et de Printemps.

Nous proposons aussi, lorsque l'activité s'y prête, des cours en vidéo.

Nous sommes parfaitement conscients qu'il ne s'agit là que de solutions palliatives qui ne remplacent aucunement les cours pour lesquels vous avez souscrit une adhésion mais nous avons à cœur, connaissant l'importance de la pratique sportive, de vous proposer de telles solutions.

Nous espérons que ces dispositions vous paraîtront suffisantes pour patienter et que vous nous maintiendrez votre confiance en confirmant votre adhésion car c'est à ce prix que nous pourrions poursuivre l'ensemble des activités lorsque la situation sanitaire se sera améliorée.

Si, malgré nos efforts, ces mesures s'avéraient insuffisantes en raison d'un trop grand nombre d'annulations et/ou de l'indisponibilité des installations sportives, ou de directives sanitaires encore plus contraignantes, la section du Club à laquelle vous adhérez pourrait vous proposer une compensation.

Il faudra néanmoins distinguer ce qui relève de l'adhésion à l'association, des frais d'engagement supportés par le club, les coûts réels de la pratique, des frais administratifs fixes tels que le coût de la licence sportive, des engagements en compétitions, la participation aux frais de gestion, l'assurance du Club.

Je tiens à vous rappeler ici le sens de la « cotisation » pour marquer la différence avec le système privé et redonner des couleurs à la logique associative. Démarche originale qui renverse la logique de la prestation de services et met au centre le rôle social de l'association sportive et l'adhésion à son projet.

Nous comptons sur votre compréhension et vous invitons à vous rapprocher des responsables des sections auxquelles vous adhérez pour évoquer ces différentes questions. Soyez assurés que nous resterons mobilisés pour vous jusqu'à la fin de cette pandémie et que nous espérons pouvoir rapidement accueillir à nouveau l'ensemble de nos adhérents.

Cordiales salutations sportives

Gilbert VAUTHIER

Président Général de U.S.F.

Union Sportive Fontenaysienne / Omnisports



U.S.F Maisons des sports André Millon - 40bis rue de Rosny - 94120 Fontenay-sous-Bois

Tél : 01.49.74.74.97 - Fax : 01.49.74.74.99 Email : usf.omnisports@wanadoo.fr

N° Siret : 317192771 00010 / Code ape : 9312Z

U